Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site: **www.se-unsa-strasbourg.org**

Ne dites plus ZEP ou ECLAIR, dites REP+ ou REP !

2014: Un millier de Réseaux d'Education Prioritaire:

*▶**350 « REP + »** regrouperont les établissements les plus difficiles :un peu plus que le nombre d'ECLAIRS actuels*

*▶**650** autres **REP** complètent le dispositif (anciens RRS ou ZEP)*

=> 90% des établissements actuellement classés en Education Prioritaire le resteront.

Pour la rentrée 2014, une partie des réformes prévues sera appliquée dans les 100 REP + les plus difficiles dont la liste reste à déterminer. En 2015, le dispositif entre en vigueur dans les autres réseaux selon leur nature.

LES MESURES POUR LES EQUIPES

▶ **1.5h de cours en moins par semaine pour dégager du temps pour le travail en équipe et le suivi des élèves**

Système de pondération: une heure d'enseignement « vaudra » 1.1 heure dans le calcul du service des enseignants. Ainsi, pour un certifié on passe de 18 heures de cours à 16,4 heures en moyenne(16,4 x 1,1 = 18 h).

Rentrée 2014: 100 REP+ (liste à définir)
Rentrée 2015: les 350 REP+

▶ **Revalorisation de la "prime ZEP"**

- **+100% dans les REP+** : l'indemnité passe de 1156 €/an à 2400 €/an — ***Rentrée 2015: 350 REP+***
- **+ 50% dans les autres REP**: l'indemnité passe de 1156 €/an à 1800 €/an — ***Rentrée 2015: Tous les REP***

▶ **Renforcement de la formation**

3 jours de formation obligatoire par an +Tutorat pour les enseignants lors de leur 1ère année d'affectation en REP

▶ **Un avancement facilité**

Accès prioritaire à la hors-classe et accès privilégié à la classe exceptionnelle pour les enseignants ayant effectué une partie « significative » de leur carrière en Education Prioritaire.

▶ **L'affectation dans les réseaux les plus difficiles (REP +)** Pour les volontaires sur des postes spécifiques. *Mais l'affectation devrait se faire au barème après entretien et avis de la commission administrative paritaire où siègent les instances syndicales: plus de transparence donc que dans le système d'affectation actuel en ECLAIR*

300 à 400 millions d'Euros pour « refonder L'EDUCATION PRIORITAIRE »

LES MESURES PEDAGOGIQUES

▶ **Scolarisation des moins de 3 ans**

Dans tous les REP d'ici 2017

▶ **« Plus de maîtres que de classes » dans le 1er degré**: 6000 postes : un Professeur des Ecoles supplémentaire par école pour accompagner les élèves en difficulté et favoriser le travail collectif des enseignants.

Dans tous les REP d'ici 2017

▶ **En 6eme : 3h d'accompagnement éducatif / semaine pour tous**, en petits groupes sur le temps libre entre les cours, **avec accueil dans l'établissement jusqu'à 16h30**. Horaire coordonné par un professeur (indemnisé pour cette mission). Profs et AED assurent cet accompagnement éducatif.

Rentrée 2014 : les 350 REP+
Rentrée 2015 : les 650 REP

▶ **Des coordonnateurs par niveau ou discipline**

▶Mise en place d'un **Référentiel des pratiques efficaces**

▶ 6000 places dans des **internats de proximité.**

LES MESURES POUR AMELIORER « L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE »

▶ Des **moyens garantis sur 4 ans** pour mettre en œuvre les projets de réseaux

▶ Création d'un **fonds académique pour financer les projets des réseaux**

▶ Mesures pour **impliquer les parents d'élèves**. En collège, un accueil possible des parents le matin.

▶ Une **assistante sociale** dans chaque REP +

▶ **500 Assistants de Prévention et de Sécurité** supplémentaires

L'AVIS DU SE-UNSA

On aime:

- **Du temps pour travailler en équipe**
- **Une pénibilité mieux reconnue par une prime augmentée**
- **Des projets garantis pour 4 ans**
- **La coordination avec le 1er degré**
- **Plus de transparence dans le recrutement**

On n'aime pas:

- **Le nombre de mesures importantes réservées à 1/3 des Etablissements de l'Education prioritaire**
- **Des indemnités revalorisées seulement en 2015!!!**
- **L'absence de mesures pour limiter le nombre d'élèves par classe (une des premières priorités plébiscitée par les enseignants)**

On reste vigilant :

Un grand nombre de points sont flous pour l'instant et restent à définir précisément (affectation, indemnités pour les différentes missions, mise en œuvre du temps de décharge , avancement)